Image not found or type unknown

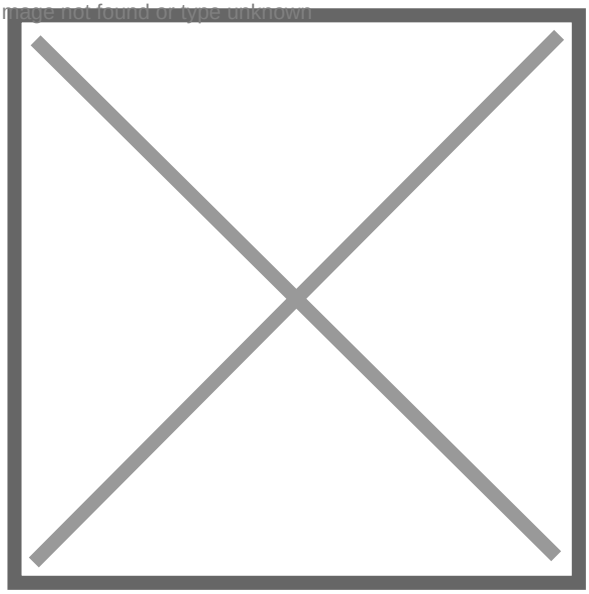

Ajournement de la demande de réintegration de mon époux

Par **KADOUJA**, le **22/03/2010** à **18:04**

Bonjour,
après 2 ans d attente ;mon mari reçoit un courrier de la préfecture de non recevabilité de sa demande et que le décision peut être révisé en cas ou moi j aurais mon titre de séjour . après avoir obtenu mon titre de séjour , il a envoyé la photocopie .et dernièrement ,il reçoit un ajournement de 2 ans de sa demande de nationalité française .le motif est qu il m a hébergé alors que j étais en situation irrégulière. depuis notre mariage ,j ai pas cessée de formuler des demandes de titres de séjours j ai même des preuves.j ai respecté la décision de la préfecture est je suis rentré en Algérie alors que j ai laissé un mari malade et maintenant on lui refuse sa nationalité par ma faute alors qu il est né et vécu en France.
je voulais savoir s il peut avoir un gain de cause s il fait un recours .merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés